



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNIQUÉ

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

TÉLÉ-DÉCLARATION

AIDE OVINE - AIDE CAPRINE - AIDES BOVINES 2017

Les demandes d'aides animales 2017 se feront uniquement par télédéclaration sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr

- pour les aides caprines et ovines à partir du 2 janvier et jusqu'au 31 janvier 2017
- pour les aides bovines ABA/ABL à partir du 2 janvier au 15 mai 2017
- pour les VSLM (veaux sous la mère) la date est à confirmer

Des modifications en 2017 permettent un élargissement des bénéficiaires pour les aides ovines et bovines :

- **pour l'aide ovine de base**, le ratio de productivité est passé à 0,5 agneau vendu en 2016/brebis présentes en 2016 mais n'est plus un critère d'inéligibilité. En effet, le nombre de brebis éligibles sera calculé pour atteindre ce ratio en fonction du nombre d'agneau vendu.

- pour l'aide bovine, le critère d'éligibilité « 10 vaches minimum » est modifié. Il est remplacé par le critère « **10 vaches éligibles OU 10 UGB de vaches/brebis/chèvres** (le nombre d'UGB s'apprécie à la date de demande d'aide ou au 15 mai 2017 pour les éleveurs déposant une demande d'aide entre le 16 mai 2017 et le 9 juin 2017) **dont 3 vaches éligibles** ».

Attention, il est rappelé que pour les aides bovines, les animaux pris en compte sont les animaux éligibles et présents sur l'exploitation le jour de la télédéclaration.

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur ces aides et sur la télédéclaration sur le site internet www.telepac.agriculture.gouv.fr

Vous pourrez également contacter un des organismes suivants pour vous assister :

- * CHAMBRE D'AGRICULTURE (03 86 93 40 40)
- * CERFRANCE Alliance Centre (03 86 71 92 50)
- * CIALYN ELEVEURS NIVERNAIS au (03 86 58 39 39) (pour les adhérents)
- * ELVEA 71-58 (03 85 81 38 80) (pour les adhérents)
- * CAPRI-NIÈVRE (03 86 93 40 00 – 06 79 88 00 65) pour votre déclaration aide caprine
- * SICAFOME (03 86 84 29 42 - 03 86 84 28 75)

Renseignements à la DDT auprès de madame Michèle MEHENI (03 86 71 52 24) - - mel : ddt-pac@nievre.gouv.fr

Pour vos aides PAC

Télédéclarez

www.telepac.agriculture.gouv.fr